

8HOMES
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 impasse des Chênes Lièges - 34300 AGDE
RCS BEZIERS 952 326 007

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2025

L'an 2025,
Le 1^{er} juin,
A 9 heures,

Les associés de la Société **8HOMES** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sis à AGDE (34300) – 18 impasse des Chênes Lièges, sur simple convocation faite par le Président à chaque associé.

- **Monsieur Frédéric BARRES**, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété ;
- **Madame Hélène BERTRAND-VALLET**, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété ;
- **Monsieur Alexis SCHWOB**, titulaire de 10 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric BARRES, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constatant que les associés présents détiennent la totalité du capital social, déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

AB m AS

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président ;
- Agrément d'une cession d'actions ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Rémunération du Président ;
- Démission du Directeur Général, sans remplacement ;
- Modification des statuts
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et conformément à l'article 14 des statuts, décide d'agréer la cession par Monsieur Frédéric BARRES au profit de Madame Hélène BERTRAND-VALLET, déjà associée, de dix (10) actions lui appartenant dans la Société pour un montant de cinq cent cinquante-quatre euros (554€), soit cinquante-cinq euros et quarante centimes (55,40€) par actions.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric BARRES de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **Madame Hélène, Clarisse, Rachel BERTRAND-VALLET**,
Née le 20 août 1971 à CLERMONT-FERRAND (63000),
Demeurant 18 impasse des Chênes Lièges – 34300 AGDE,
De nationalité française.

Madame Hélène BERTRAND-VALLET, présente à la réunion, accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Hélène BERTRAND-VALLET ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Hélène BERTRAND-VALLET de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 7 et 41 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de **MILLE EUROS** (1.000 euros).*

Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et réparties comme suit :

- *A Monsieur Frédéric BARRES, quarante actions numérotées de 1 à 40, ci 40 actions ;*
- *A Madame Hélène BERTRAND-VALLET, quarante-cinq actions numérotées de 41 à 80 et de 91 à 100, ci 50 actions ;*
- *A Monsieur Alexis SCHWOB, dix actions numérotées de 81 à 90, ci 10 actions.*

Toutes les actions sont de même catégorie.

ARTICLE 41 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du Président

Suivant Assemblée Générale en date du 1^{er} juin 2025, est nommée pour une durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **Madame Hélène, Clarisse, Rachel BERTRAND-VALLET,**
*Née le 20 août 1971 à CLERMONT-FERRAND (63000),
 Demeurant 18 impasse des Chênes Lièges – 34300 AGDE,
 De nationalité française ;*

Madame Hélène BERTRAND-VALLET accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Elle pourra percevoir une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

Elle pourra être remboursée des frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Frédéric BARRES

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a long horizontal stroke.

Hélène BERTRAND-VALLET

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Alexis SCHWOB

A stylized signature in blue ink, with a large loop and a horizontal stroke.

